

que. J'aimerais demander au ministre si ces \$3.25 constitueraient un salaire permanent ou seulement temporaire en attendant le règlement du conflit entre les syndicats des postes et le gouvernement. A supposer que la Commission des relations de travail dans la fonction publique veuille bien intégrer ces chauffeurs dans le groupe voulu des syndicats postaux, si donc ces \$3.25 représenteraient un traitement temporaire qui pourrait être réduit ultérieurement ou s'il serait entouré d'un cercle rouge ou je ne sais exactement quoi?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, le document indiquait très clairement, je pense, que le taux de \$3.25 resterait en cours depuis la date d'entrée jusqu'à la signature d'une nouvelle entente entre le conseil des Unions des employés des Postes et le gouvernement. A partir de cette date le nouveau taux s'appliquerait à tous les membres du Conseil des Unions des employés des Postes et aux travailleurs de Lapalme, dans quelque unité qu'ils puissent se trouver.

M. Lewis: Si, au cours des négociations, le taux était réduit ces chauffeurs devraient accepter...

L'hon. M. Macdonald: David!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, des négociations sont en cours. Ne dites pas «David», Don. J'en connais aussi long que vous. Comme des négociations se poursuivent, qu'un conseil d'arbitrage est saisi de la question et que l'offre du Conseil du Trésor s'établissait à \$3.16 et non à \$3.25, si le règlement dans le cas du reste des travailleurs devait s'établir à moins de \$3.25, est-ce à dire que nous devons nous attendre à une baisse de leur salaire?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, il est possible que des négociations soient en cours ici ainsi qu'ailleurs mais la question est vraiment hypothétique. Quel que soit le taux dont conviennent le conseil des Unions des employés des Postes et le Conseil du Trésor, il s'appliquera à tous les chauffeurs des Postes dès la signature.

LE CONFLIT POSTAL À MONTRÉAL—LE COÛT DU NOUVEAU RÉGIME DE TRANSPORT DU COURRIER

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Étant donné que la majeure partie de ses ennuis proviennent d'une tentative malheureuse d'économie, est-il exact que la dernière offre faite par le ministre aux travailleurs atteint le coût total de l'exploitation assurée sous le régime contractuel?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur je n'ai pas très bien saisi la question. Si le député acceptait de la reformuler, je tenterais d'y répondre.

M. Macquarrie: Je ferai de mon mieux, monsieur l'Orateur. Je me demande si, au stade de la dernière offre présentée par le ministre et qu'il définit comme généreuse, les dépenses totales du gouvernement et du ministère pour assurer le service sont inférieures à celles du système contractuel qui a été aboli en vertu de la réforme du ministre des Postes?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je pense pouvoir affirmer sans équivoque que l'ensemble du coût pour les modalités et conditions offertes permettra d'assurer un meilleur service postal à Montréal que cela n'a été le cas dans le passé à un coût plus élevé.

LE CONFLIT POSTAL À MONTRÉAL—LA LÉGALITÉ DE LA PROPOSITION DU GOUVERNEMENT AUX EMPLOYÉS DE LAPALME

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Étant donné qu'il y a des méthodes d'embauche établies à la Fonction publique, puis-je demander au président du Conseil du Trésor si l'offre faite aux employés de Lapalme est conforme à ces méthodes? Sinon, a-t-il demandé l'avis des juristes de la Couronne—il n'a pas à me dire ce qu'est cet avis—sur la légalité des méthodes qu'il emploie?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, nos conseillers juridiques m'ont informé que nos méthodes sont tout à fait légales.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—VENTE POSSIBLE AU PAKISTAN

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Sait-il que le Pakistan cherche à acheter de 30 à 40 millions de boisseaux de blé et pourrait-il dire à la Chambre s'il entend entrer en communication avec le gouvernement pakistanaise en vue de négocier, si possible, un contrat de vente de blé?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit en pareille circonstance, il est assez rare que l'Office canadien du blé ne soit pas au courant d'offres impor-